



COMpte Rendu de la Seance du Conseil Municipal du 22 Decembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29 ; Nombre de conseillers présents : 24 ; Nombre de conseillers votants : 28.

Président de séance : Yves BAYON de NOYER

PRÉSENTS : BAYON de NOYER Yves – MERIGAUD Hélène - ANDRZEJEWSKI Florence – BROUET John – GOMEZ Eliane - GAY Patrick - DAVID-MATHIEU Christiane – LECLERC Jean-François - ROYER Christian – RAOUX Michel – VEDEL Chantal - DUPUIS Béatrice - GOMEZ Lionel – PAULET-GILLES Laëtitia – JACQUET Florian – REMY Laurent - PIASECKI Valérie - SCHNEIDER Estelle –TATARENKO Serge - SEMPERE Chantal - AGOGUE-FERNAILLON Véronique – JACOMO Marc - MATHIEU Stéphan – GUALTIERI Sandra

REPRESENTES : BRESSON Laurent représenté par ANDRZEJEWSKI Florence - PEREIRA MACHADO Elisabete représentée par VEDEL Chantal – BOUILLIN Marine représentée par SCHNEIDER Estelle - JEAN Allain représenté par TATARENKO Serge

ABSENT : VILHON Patrick



Secrétaire de séance : Eliane GOMEZ

La séance est ouverte à 19H.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 NOVEMBRE 2020

Vote :

Pour : 21

Abstention : 7 (TATARENKO Serge, SEMPERE Chantal, JEAN Allain, AGOGUE-FERNAILLON Véronique, JACOMO Marc, MATHIEU Stéphan, GUALTIERI Sandra)

CM20-098 : COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

2020-090 du 13 novembre 2020 – 3. Domaine et Patrimoine /3.3. Locations

Objet: convention de mise à disposition de locaux communaux a l'association cerebellum pour l'organisation d'un centre de dépistage covid-19 dans la commune du THOR dans le cadre de l'épidémie (du 16 novembre au 31 décembre 2020), reconductible par avenant

Titulaire : association CEREBELLUM

2020-091 du 18 novembre 2020 – 7. Finances / 7.5.1 Demandes de subvention

Objet: demande de subvention au conseil départemental pour la restauration de l'autel de la chapelle du sacré cœur en bois doré

Montant : 10 000 euros (40% du cout prévisionnel de l'opération)

2020-092 du 18 novembre 2020 – 7. Finances / 7.5.1 Demandes de subvention

Objet: demande de subvention à la direction générale des affaires culturelles (DRAC) pour la restauration de l'autel de la chapelle du sacré cœur en bois doré

Montant : 10 000 euros (40% du cout prévisionnel de l'opération)

2020-093 du 18 novembre 2020 - 1.Commande Publique / 1.1. Marchés Publics

Objet : assistance à l'organisation de la procédure déclarative et au respect des modalités de recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure

Titulaire : Sarl MARSON CONSEILS domiciliée Centre d'Affaires « 21 », 21 rue du compagnonnage 30133 Les Angles

Montant : Prix global forfaitaire annuel : 4100 € HT soit 4 920 € TTC (sur 3 ans)

Procédure : articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT.

2020-094 du 19 novembre 2020 - 1. Commande publique / 1.1 Marchés Publics

Objet : marché pour vérification, recharge, échanges standards et acquisition d'extincteurs

Titulaire : AMI (L'Agence Matériel Incendie), domiciliée 282 chemin de la Traverse, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Montant : montant minimum annuel de 500 € HT et maximum de 5000 € HT (marché à bons de commandes d'un an, renouvelables deux fois).

Procédure : articles L2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-3 du code de la Commande Publique

2020-095 du 19 novembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1 Avenants

Objet : Avenant n°1 au lot n°3 (menuiseries extérieures -serrurerie) du marché d'aménagement d'une maison des médecins

Titulaire : Société SARL ATOUT FER

Montant :

MOINS VALUE

- Ensemble d'entrée en aluminium	- 15 485.80 € HT
- Volets roulants monoblocs	- 5 707.90 € HT
- Systèmes d'occultation extérieur par stores à lames aluminium	- 1 918.40 € HT
- Grilles de défense métalliques	- 610.00 € HT
- Garde-corps et rampes métalliques	- 1 172.49 € HT
- Charpente construction métallique	- 5 969.96 € HT
- TOTAL	- 30 864.55 € HT

PLUS VALUE

- Ensemble d'entrée en aluminium	+ 23 928.60 € HT
- Systèmes d'occultation extérieur par stores à lames aluminium	+ 4 932.00 € HT
- Garde-corps et rampes métalliques	+ 420.00 € HT
- Charpente construction métallique	+ 11 292.73 € HT
- Grilles de ventilation	+ 2 115.00 € HT
- TOTAL	+ 42 688.33 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°3 (MENUISERIES EXTERIEURE - SERRURERIE) est porté de 33 827.45 € HT soit 40 592.94 € TTC à 45 651.23 € HT soit 54 781.48 € TTC représentant une plus-value globale de 11 823.78 € HT soit 14 188.55 € TTC.

2020-096 du 19 novembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1. Avenants

Objet : avenant n°1 au lot n°8 (chauffage – rafraichissement – ventilation – plomberie – sanitaire) du marché d'aménagement d'une maison des médecins

Titulaire : SARL ASR FLUIDELEC

Montant :

MOINS VALUE

- Chauffage et rafraichissement (chapitre 3)	- 10 808.59 € HT
- Ouvrages ventilation (chapitre 4)	- 152.15 € HT
- Plomberie Sanitaires (chapitre 5)	- 3 995.20 € HT
TOTAL	- 14 955.94 € HT

PLUS VALUE

- Chauffage et rafraichissement (chapitre 3)	+ 19 140.32 € HT
- Ouvrages ventilation (chapitre 4)	+ 840.16 € HT
- Plomberie Sanitaires (chapitre 5)	+ 6 900.12 € HT
TOTAL	+ 26 880.60 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°8 (CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRE) est porté de 33 500.07 € HT soit 40 200.08 € TTC (PSE1 incluse) à 45 424.73 € HT soit 54 509.68 € TTC représentant une plus-value globale de 11 924.66 € HT soit 14 309.60 € TTC.

2020-097 du 19 novembre 2020– 1. Commande publique / 1.1. Marchés Publics

Objet : marché de travaux d'extension et de maintenance du réseau de vidéo protection urbaine sur la commune du THOR

Titulaire : CITEOS GUERPEL, domiciliée 13-15 Avenue du Compagnonnage BP 769 - 84035 AVIGNON Cedex 3

Montant : Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 210 000.00 € HT. (marché d'une durée de 3ans à compter du 1^{er} janvier 2021).

Procédure : articles L2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-3 du code de la Commande Publique

2020-098 du 19 novembre 2020 - 1. Commande Publique / 1.4. Autres contrats

Objet : contrat d'abonnement à la gazette Pass (consultation numérique de la gazette des communes par tous les agents).

Titulaire : société Groupe moniteur

Montant : 1175.32 €, soit 1200 € TTC pour un contrat d'un an.

Procédure : articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT.

2020-099 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande Publique / 1.7.1. Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°1 (démolition – gros œuvre – étanchéité PLUS VALUE

- Linteaux à remplacer	+ 3 980.00 € HT
- Traitement des linteaux existants non remplacés	+ 1 960.00 € HT
- Réouverture fenêtre en R+2	+ 2 400.00 € HT
- Rebouchage des niches du rempart	+ 250.00 € HT
- Fourniture et pose de crochets en toiture	+ 150.00 € HT
- Rehausse arase et génoises	+ 4 100.00 € HT
- Réalisation d'une bande d'enduit avec redressage pour verrière	+ 460.00 € HT
- Reprise de sommiers supplémentaires pour serrurerie	+ 400.00 € HT
- Réalisation d'un encoffrement CF 1H	+ 250.00 € HT
TOTAL	+ 13 950.00 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°1 (DEMOLITION – TERRASSEMENT - VRD) est porté de 71 002.70 € HT soit 85 203.24 € TTC à 84 952.70 € HT soit 101 943.24 € TTC, correspondant à une plus-value de 13 950.00 € HT soit 16 740.00 € TTC et les délais d'exécution sont prolongés de 20 semaines.

2020-100 du 1^{er} décembre 2020 - 1. Commande Publique / 1.7.1. Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°2 (charpente / couverture / plancher bois)

Titulaire : l'Entreprise BIANCONE et CIE, domiciliée 1871, Boulevard Salvador Allende - Zone Industrielle du Fournalet Sud - BP 38 - 84702 SORGUES CEDEX

L'avenant est destiné à prolonger de 20 semaines les délais d'exécution

2020-101 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1. Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°3 (revêtements de façades)

Titulaire : l'Entreprise PIERRE LAUGIER, ZAC de Beauregard 84150 JONQUIERES,

L'avenant est destiné à prolonger de 20 semaines les délais d'exécution,

2020-102 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1. Avenant

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°4 (serrurerie / verrière)

Titulaire : SARL MIDI METAL - ZA de la Cigalière - 84250 LE THOR

MOINS VALUES

- Suppression de l'ouvrant (verrière)	- 680.00 € HT
---------------------------------------	---------------

Mairie

190, Cours Gambetta – 84250 Le Thor

Tél : 04 90 33 91 84 - www.ville-lethor.fr

- Suppression du vitrage Stopsol (verrière)	- 440.00 € HT
TOTAL	- 1 120.00 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°4 (SERRURERIE / VERRIERE) est porté de 39 892.50 € HT soit 47 871.00 € TTC à 38 772.50 € HT soit 46 527.00 € TTC correspondant à une moins-value de 1 120.00 € HT soit 1 344.00 € TTC et les délais d'exécution sont prolongés de 20 semaines.

2020-103 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1. Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°5 (menuiserie ext. bois / menuiserie int. / agencement)

Titulaire : l'ENTREPRISE SILVANO PERE ET FILS & CIE - 11, Chemin de Saint-Geniest - 84000 AVIGNON

Montant :

PLUS VALUES

- Fabrication et pose d'une fenêtre bois	+ 691.00 € HT
TOTAL	+ 691.00 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°5 (MENUISERIE EXT. BOIS / MENUISERIE INT. / AGENCEMENT) est porté de 18 372.00 € HT soit 22 046.40 € TTC à 19 063.00 € HT soit 22 875.60 € TTC représentant une plus-value totale de 691.00 € HT soit 829.20 € HT et les délais d'exécution sont prolongés de 20 semaines.

2020-104 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1 Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°6 (doublage / cloisons / faux-plafonds)

Titulaire : SOLELEC - 2 Avenue du compagnonnage - BP 614 - 84031 AVIGNON CEDEX 3

L'avenant est destiné à prolonger de 20 semaines les délais d'exécution,

2020-105 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1 Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°7 (peinture / nettoyage)

Titulaire : SARL GARCIA PEINTURE - ZA ST LOUIS - 8 bis, Allée de la Sarriette - 84250 LE THOR

Montant :

PLUS VALUE

- Mise en peinture des menuiseries vitrées et porte d'entrée du logement	+ 888.12 € HT
TOTAL	+ 888.12 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°7 (PEINTURE / NETTOYAGE) est porté de 5 061.78 € HT soit 6 074.14 € TTC à 5 949.90 € HT soit 7 139.88 € TTC représentant une plus-value globale de 888.12 € HT soit 1 065.74 € TTC et les délais d'exécution sont prolongés de 20 semaines.

2020-106 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique / 1.7.1 Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°8 (revêtement de murs et sols)

Titulaire : SARL ART DES SOLS - 225, Allée du mistral - ZA de la Cigalière - 84250 LE THOR, dans les conditions suivantes :

MOINS VALUE

- Suppression du bac de douche wedi	- 220.00 € HT
TOTAL	- 220.00 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°8 (REVETEMENT DE MURS ET SOLS) est ramené de 8 090.51 € HT soit 9 708.61 € TTC à 7 870.51 € HT soit 9 444.61 € TTC représentant une moins-value globale de 220.00 € HT soit 264.00 € TTC et les sont prolongés de 20 semaines.

2020-107 du 1^{er} décembre 2020 – 1 Commande Publique /1.7.1 avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°9 (électricité cfo-cfa / chauffage)

Titulaire : SAS TRAVAUX RESEAUX ELECTRIQUES - 205 Rue du 12^o régiment des zouaves - BP 41021 - 84000 AVIGNON CEDEX 9

L'avenant porte sur une prolongation de 20 semaines des délais d'exécution

2020-108 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique /1.7.1 Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°10 (plomberie / ventilation)

Titulaire : SARL THERMATEX - 4, Clos Saint-Pierre 84250 LE THOR

PLUS VALUE

- Fourniture et pose d'un bac de douche extra plat	+ 635.50 € HT
TOTAL	+ 635.50 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°10 (PLOMBERIE / VENTILATION) est porté de 8 367.31 € HT soit 10 040.77 € TTC à 9 002.81 € HT soit 10 803.37 € TTC, représentant une plus-value totale de 635.50 € HT soit 762.60 € TTC et les délais d'exécution sont prolongés de 20 semaines.

2020-109 du 1^{er} décembre 2020 – 1. Commande publique /1.7.1 Avenants

Objet : travaux de réhabilitation de la maison riberi pour aménagement d'un wc automatique, d'un local de stockage et d'un logement – avenant n°1 au lot n°11 (wc automatique)

Titulaire : Entreprise MPS TOILETTES AUTOMATIQUES - ZAE du Mouta - CS 50014 - 40230 JOSSE

L'avenant est destiné à prolonger de 20 semaines le délai d'exécution.

2020-110 du 4 décembre 2020 – 1. Commande publique /1.7.1 Avenants

Objet : avenant n°1 au lot n°4 (électricité / courant forts & faibles) du marché de travaux de construction de 2 terrains de tennis couverts

Titulaire : Entreprise SAS JM ELECTRICITE – 248, Chemin de la Banastière – 84270 VEDENE, dans les conditions suivantes :

PLUS VALUE

- Alimentation du compresseur avec protection	+ 303.00 € HT
- Ajout de 2 interrupteurs à clé	+ 150.00 € HT
- Modification câble fibre	+ 330.00 € HT

TOTAL **+ 783.00 € HT**

Le montant du marché pour le LOT N°4 (ELECTRICITE / COURANT FORTS & FAIBLES) est porté de 22 500.00 € HT soit 27 000.00 € TTC à 23 283.00 € HT soit 27 939.60 € TTC représentant une plus-value globale de 783.00 € HT soit 939.60 € TTC.

2020-111 du 7 décembre 2020 -1.Commande Publique /1.7.1 Avenants

Objet : avenant n°1 au lot n°3 (menuiseries métalliques - serrurerie) du marché de travaux de construction de 2 terrains de tennis couverts

Titulaire : MIDI METAL - 75, Avenue de la Cigalière – ZAC de la Cigalière 84 250 LE THOR

PLUS VALUE

- Actualisation du boîtier à carte perforée vers un modèle plus performant et actuel	+ 310.00 € HT
TOTAL	+ 310.00 € HT

Le montant du marché pour le LOT N°3 (MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE) est porté de 17 976.00 € HT soit 21 571.20 € TTC à 18 286.00 € HT soit 21 943.20 € TTC représentant une plus-value globale de 310.00 € HT soit 372.00 € TTC.

Les échanges verbaux tenus lors de la présentation de ce rapport sont disponibles par enregistrement audio sur le site de la commune.

CM20-099 : AUTORISATION DONNEE A VALLIS HABITAT POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR ET UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX DES ANCIENS FOYER-LOGEMENTS SITUES PLACE DE VERDUN

Depuis plusieurs années (2009), l'ensemble de bâtiments, situés place de Verdun constitué de l'ancien foyer logement et de l'ancienne cuisine de l'EHPAD est désaffecté.

Le bailleur social VALLIS HABITAT (anciennement Mistral habitat) et la commune du Thor possèdent chacun une partie de ce patrimoine immobilier :

La commune du Thor est propriétaire des parcelles cadastrées section AC n° 1016, 1018, 35, 36, 37, 48 et 49, sur lesquelles a été édifiée une partie des anciens foyers-logements dont la cuisine et l'arrière-cuisine. La parcelle cadastrée section AC n° 1015 est actuellement en copropriété entre la commune et VALLIS HABITAT.

Ces bâtiments sont difficilement réhabilitables et ne présentent pas d'intérêt architectural.

La société VALLIS HABITAT, envisage prochainement de démolir cet ensemble immobilier afin d'y réaliser une opération de construction de 30 logements locatifs sociaux.

Pour ce faire, les parties figurées en bleu sur le plan ci-annexé (parcelles a, c, e, g, i, o, n, u et la partie de la parcelle AC n°1015 en copropriété), appartenant à la commune, seront cédées à VALLIS HABITAT. La superficie à céder représente 1735 m².

Les conditions de cession seront présentées et débattues lors d'un prochain conseil municipal.

La commune du Thor est carencée en logements locatifs sociaux. Cette opération contribuera à atteindre ses objectifs de rattrapage.

La société VALLIS HABITAT envisage de déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire d'ici fin décembre 2020. Une partie des terrains côté Ouest de l'îlot, appartenant à VALLIS HABITAT, sera rétrocédée à la commune qui y aménagera des stationnements et un espace vert publics.

Le permis de démolir sera déposé par VALLIS HABITAT sur l'ensemble des parcelles de l'îlot appartenant à VALLIS HABITAT et à la commune.

Le permis de construire sera déposé par VALLIS HABITAT sur leur future unité foncière, figurée en trait rouge sur le plan ci-annexé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le représentant de la société VALLIS HABITAT à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire pour la réalisation de 30 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée section AC n°1015 en copropriété et les parcelles cadastrées section AC n° 1016, 1018, 35, 36, 37, 48 et 49 appartenant à la commune du Thor.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Article unique : Décide d'autoriser le représentant de la société VALLIS HABITAT à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire pour la réalisation de 30 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée section AC n°1015 en copropriété et les parcelles cadastrées section AC n° 1016, 1018, 35, 36, 37, 48 et 49 appartenant à la commune du Thor.

Vote :

Pour : 25

Abstention : 3 (JACOMO Marc, MATHIEU Stéphan, GUALTIERI Sandra)

Les échanges verbaux tenus lors de la présentation de ce rapport sont disponibles par enregistrement audio sur le site de la commune.

CM20-100 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2021

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire vise à prendre du recul au regard du **contexte national** et des perspectives tracées par le gouvernement au travers du budget national, et au regard du **contexte local** et des objectifs que s'est assignés la municipalité, qui se traduisent par des orientations budgétaires d'ensemble.

Pour 2021, le débat est rendu plus difficile par les grandes incertitudes qui affectent l'économie mondiale, nationale et locale, et les interrogations qui se posent sur la santé globale des populations.

L'année 2020 aura été, en effet, de manière totalement imprévue, bouleversée par la crise sanitaire liée à l'apparition en début d'année du virus infectieux, dit **Covid 19**.

Tous les chiffres, concernant la situation française et locale de l'épidémie sont disponibles, avec actualisation journalière, sur l'application « TousAntiCovid » dont le téléchargement est recommandé à chacun (<https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr>).

Le confinement décidé au niveau national, du 17 mars au 11 mai 2020, afin de lutter contre la **pandémie**, officiellement déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé, le 11 mars, s'est traduit par une baisse importante de la production (PIB : - 13,8 % au deuxième trimestre 2020, après - 5,9 % au premier trimestre, soit un total de - 19 % 1^{er} semestre 2020 par rapport à celui de 2019) et par un arrêt ou un ralentissement de l'activité des entreprises, notamment celles en charge des chantiers d'investissement des communes. Des retards de chantiers ont été constatés partout et des reports de démarrages de nouveaux chantiers ont dû être décidés.

La deuxième vague de la pandémie, arrivée cet automne, a entraîné des décisions de protection qui ont également limité l'activité de certaines entreprises, notamment commerces, mais de façon plus fine qu'au printemps. Les chantiers en cours des communes ont pu, heureusement, continuer.

Les derniers mois de 2020 et l'ensemble de l'année prochaine (2021) sont placés sous le signe de la plus grande incertitude.

L'apparition de vaccins soulève quelques espoirs. Mais, selon, l'OMS, même en cas de début de distribution d'un vaccin durant le premier trimestre, l'effet bénéfique sur le freinage de la pandémie ne serait pas obtenu avant l'été 2021.

Dans ce contexte difficile et flou, et alors que l'Etat a pu s'affranchir des principales contraintes financières, en vue de sauvegarder l'économie, la gestion des communes reste régie par les mêmes règles rigoureuses.

La commune du Thor a l'intention, en dépit des perturbations actuelles et à venir, à s'efforcer de respecter ces règles, garantes de sa relative autonomie.

Prudence et vigilance, seront donc les impératifs de la commune pour l'année 2021.

La commune continuera, cependant, d'être très réactive et intervenante pour lutter contre la pandémie : distribution de masques, mise en place de cabinets médicaux et d'assistance psychologique temporaires, création d'un centre de dépistage Covid 19 (tests antigéniques), si cela s'avérait nécessaire.

Et livraison durant le premier trimestre de la maison des médecins, bâtiments adaptés et équipe médicale motivée pour accueillir les Thorois, 7 jours sur 7.

Elle s'efforcera de développer le télétravail, après avoir mis en place un organigramme simplifié, axé autour de trois pôles.

Les dépenses de fonctionnement seront toujours attentivement surveillées et l'investissement sera consacré, principalement, au rattrapage des retards enregistrés en 2020.

xxx

Contexte national :

Le gouvernement a mis en place un plan de relance et de soutien aux entreprises menacées par la crise sanitaire, sans précédent et sans équivalent dans le monde (100 milliards d'euros, auxquels il convient d'ajouter toutes les mesures de soutien et d'aide décidées suite au deuxième confinement).

Ces efforts sont financés par l'endettement.

Deux chiffres illustrent la particularité de la situation actuelle : 117,5 % et - 0,25 %.

117,5 % du PIB, c'est le niveau record d'endettement de la France prévu dans le budget du gouvernement à la fin de l'année 2020 et, - 0,25 % c'est le taux auquel la France emprunte sur les marchés à 10 ans.

Pour 2020, le déficit du budget sera de plus de 200 milliards d'euros. Il était déjà de 92,7 milliards avant la crise du Covid. Et pour 2021, pour l'instant, il sera de 152,8 milliards d'euros. Mais le chiffre sera évidemment revu à la hausse, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et économique qu'elle entraîne, et 2021 étant une année préélectorale...'

La dette était à 114 % du PIB à la fin du mois de juin. Le seul deuxième trimestre 2020 enregistre 200 milliards de dettes supplémentaires. Le gouvernement la prévoit à 117,5 % du PIB fin 2020 et 116,2 % fin 2021.

Les règles habituelles de prudence sont donc complètement oubliées (déficit limité à 3 % du PIB et dette à 60 %) au bénéfice du soutien à l'économie et de la relance.

Les chiffres prévisionnels figurant dans le Projet de Loi de Finances sont, pour le déficit, de 10,2% en 2020 et 6,7 % en 2021 et près de 120 % pour la dette (117,5 fin 2020 et 116,2 fin 2021).

Le PIB de la France qui était de 2 425,7 milliards d'euros en 2019, ne sera plus que 2 223 milliards en 2020 et de 2 407,8 milliards en 2021. La croissance prévue pour 2021 vient d'être revue à la baisse: + 6 % contre + 8 % précédemment.

Le soutien de la Banque Centrale Européenne qui rachète une partie substantielle des dettes des Etats est déterminant.

Cet affranchissement des règles financières, miraculeux sur le moment, dans un certain sens, ne pourra cependant n'avoir qu'un temps limité.

En revanche, pour les communes et autres collectivités territoriales, rien n'est changé et la discipline financière doit continuer de s'appliquer :

- La nécessité de présenter des budgets en équilibre (fonctionnement et investissement) ;
- L'endettement ne peut servir qu'à l'investissement, jamais au fonctionnement ;
- L'épargne disponible doit être positive (l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses doit couvrir, au moins, le remboursement du capital des emprunts figurant dans le budget investissement) ;
- Les règles régissant l'endettement sont précises et strictes, et suivies par les banques qui refusent les prêts, en cas de non-respect.

Les principaux chiffres macroéconomiques prévisionnels pour la France figurent dans le projet de Loi de Finances, en cours d'examen par les deux chambres. Le dossier de Presse présentant le Projet de Loi de Finances pour 2021 a pour titre : « La Relance ». Cf. www.economie.gouv.fr/projet-loi-de-finance

L'une des dispositions essentielles de ce projet de loi de finances pour les communes est la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et de son dispositif de compensation.

Pour 2020, la disparition de la Taxe d'Habitation (TH) est compensée par l'Etat au niveau des taux de 2017. A partir de 2021, la TH sera remplacée par la part de foncier bâti perçue aujourd'hui par le Département. Celle-ci sera complétée par une compensation de l'Etat, lorsque la part du département ne couvre pas la totalité du manque de recettes lié à la suppression de la TH, ce qui est, *a priori*, le cas du Thor (pour 807 000 euros).

Contexte local

1- Les grandes orientations budgétaires

Elles découlent de la double volonté de maîtriser la gestion courante en dégageant un excédent des recettes sur les dépenses et de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse. Cette politique a été appliquée méthodiquement depuis 2014 et a permis de dégager des excédents significatifs, mis au profit de l'investissement. Elle a permis d'autre part de restaurer la confiance des banques envers la commune, mettant celle-ci en position de négocier des emprunts avec des taux d'intérêts très bas.

Globalement, les orientations budgétaires, retenues pour 2020, restent valables pour 2021.

S'y ajoute toutefois, la volonté de la commune de suivi et de réactivité vis-à-vis de l'évolution sanitaire, et le respect, réaffirmé, des règles de prudence financière.

➤ **Les orientations choisies en termes de recettes :**

a) Fiscalité : Maintien des taux des impôts locaux.

L'augmentation unique depuis 6 ans, intervenue en 2017, et répondant aux baisses des dotations de l'Etat, devrait être suffisante, en 2021. La commune bénéficie de bases dynamiques dont l'évolution est prévue positive (+ 1,5 %).

La marge de manœuvre de la commune, en matière d'influence sur ses recettes a été fortement restreinte par la suppression de la taxe d'habitation, qui représentait 50 % des recettes totales des impôts locaux directs.

Seule subsiste la possibilité, pour la commune, de faire varier le taux d'imposition de la taxe foncière. Pour des raisons d'équité, il est exclu, d'opérer un quelconque relèvement du taux de la taxe foncière.

b) Les concours financiers de l'Etat : Légère augmentation

Pour la préparation budgétaire 2021, l'hypothèse d'une augmentation de 2,6 % des concours de l'Etat a été retenue, en fonction des informations disponibles.

c) Subventions : maximiser l'apport de nos différents partenaires : Etat, Communauté de communes, Département, Région, Caisse d'allocations familiales, Direction Régionale des Affaires Culturelle, Fédérations sportives. Les partenaires sont associés dès le démarrage des projets afin de répondre au mieux aux critères de financement qu'ils demandent. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que, sur la totalité des projets significatifs, la part de financement par subvention se situera aux alentours de 30 à 40 %.

d) Emprunt et endettement : pour répondre au besoin de financement des investissements, la commune a profité de l'opportunité des taux d'intérêts très faibles, de son excellente santé financière, pour souscrire historiquement quelques emprunts intéressants, tout en maintenant un endettement raisonnable. **Elle ne compte pas faire appel à l'emprunt en 2020. Pour 2021, le recours à l'emprunt sera aussi faible que possible.**

Au total, les recettes de fonctionnement seraient quasiment stables en 2021 par rapport à l'année précédente (+ 0,99 %).

➤ **Les priorités pour 2021 en matière de dépenses :**

a) Développer les logements sociaux afin de poursuivre la réduction de l'écart avec le taux réglementaire de 25 %. Les réalisations concrètes depuis 2014, après une longue période de disette totale en matière de logements sociaux, et les projets déjà lancés, éloignent le spectre d'une hausse des pénalités Loi SRU. Par ailleurs, l'appui aux structures de logements locatifs sociaux diminue la pénalité appliquée par l'Etat. En effet, toute dépense réalisée dans ce domaine vient en déduction du prélèvement deux ans après.

b) Maintenir une politique active de gestion du patrimoine de la commune

Ne pas hésiter à céder des propriétés pour financer les acquisitions nécessaires. Par exemple en 2021, il est prévu la vente de la partie communale des anciens foyers logements et par ailleurs la cession d'un terrain pour y installer une maison de retraite privée et de logements sociaux. Cette cession permettra de financer intégralement la réalisation d'un parking et d'un nouveau boulodrome. Toutes opérations prévues en 2020 mais gelées en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs la sauvegarde et la protection des biens patrimoniaux seront privilégiées, avec un maintien de la politique de restauration des remparts.

c) Maintenir un équilibre envers la culture et le sport

La réalisation de la médiathèque permettra de rénover la maison Saint Roch, projet attendu par les Thorois depuis de trop nombreuses années et qui correspond à une réelle attente. A ce jour, aucun espace culturel communal n'existe pour une population de 9 000 habitants.

Par ailleurs, pour accompagner la croissance des associations sportives, la construction de deux courts de tennis couverts, a été commencée cet automne et devrait entrer en service en 2021, permettant ainsi de répondre à la légitime ambition du club. La construction d'une halle sportive sera étudiée en 2021, pour une réalisation en 2022 ce qui permettra de décongestionner le gymnase saturé, au profit des autres associations.

Enfin la labellisation récente du Thor « Terres de jeux 2024 » par le Comité National Olympique sera mise à profit pour insuffler une culture encore plus forte du sport dans la commune.

d) Poursuivre la politique sociale de soutien aux plus démunis et aux personnes dans le besoin par l'intermédiaire du CCAS et des associations compétentes.

Le CCAS continue de se moderniser, l'entrée dans les nouveaux locaux en 2018 s'est suivie de la mutualisation des services pilotes : Direction générale, Ressources Humaines, Finances. Parallèlement, le CCAS a renforcé son équipe administrative avec une coordonnatrice et dernièrement le recrutement d'un nouvel agent administratif au sein du SAAD. La modernisation se poursuit en 2021 avec la mise en route de la télégestion au sein du SAAD et la télétransmission des actes.

Toutes ces actions vont dans le sens de l'accompagnement social des Thorois qui sollicitent de plus en plus le CCAS.

e) Renforcer les actions d'embellissement de la ville (espaces verts) et de soutien à la biodiversité et affirmer un souci de s'insérer dans la promotion de la transition énergétique et la défense de l'environnement et du développement durable.

De nouvelles actions seront engagées pour obtenir une « deuxième libellule » et participer au programme de protection des abeilles. Le label API sera sollicité, en relation étroite avec les apiculteurs Thorois, et des actions ciblées seront engagées afin de les accompagner.

L'installation de 4 postes de recharge pour les véhicules électriques (Place du Chasselas) fait partie d'un programme qui devra se développer.

Les réalisations des travaux « Cœurdeville », les investissements en termes de végétalisation et de plantations d'arbres au centre-ville, et une gestion plus cohérente des circulations automobiles participeront activement à la défense de l'environnement. La prochaine étape à programmer en 2021 et suivantes sera celle de la création de pistes cyclables.

Enfin, le schéma directeur de traitement des eaux pluviales réalisé en 2019 et sa mise en œuvre permettront de mieux appréhender cette gestion dans le cadre de la défense de l'environnement.

En termes de restauration scolaire et de l'EHPAD, un plan pluriannuel de passage progressif en alimentation Bio sera développé avec, concomitamment, une réduction significative des gaspillages

Nous maintiendrons, comme innové en 2020, le programme « Un bébé = Un arbre » de façon à nous positionner en démarche pédagogique auprès des Thorois. En fin de mandature ce sont 450 arbres qui seront ainsi plantés sur la commune et plus de 600 Thorois qui auront été associés à cette démarche de protection de l'environnement.

Bien évidemment nous nous inscrivons résolument dans le programme PCAET¹, piloté par le SCOT² et par la CCPSMV³.

Notre politique est basée sur des actions concrètes, multiples, positionnées en pédagogie vis-à-vis des Thorois, sans déclaration incantatoire et abstraite.

2) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les **dépenses du budget de fonctionnement**, (+ 2,1 %) qui ont pu être contenues sur les exercices passés resteront encore largement consacrées au poste des **dépenses de personnel** en hausse de + 3,5 %.

Le fonctionnement et l'organisation des services de la commune du Thor ont dû s'adapter à l'évolution démographique de la collectivité et de ses besoins. L'**organigramme de la mairie** a été modifié après approbation du comité technique de la collectivité. Nous passons d'une organisation en râteau à une organisation plus moderne et efficiente avec le regroupement des services au sein de « **pôles de services** ». Les recrutements viennent en remplacement des postes de direction des finances et directeur du sport, enfance et jeunesse. Un nouvel poste est également créé au sein de la collectivité, chargé de mission social/jeunesse, afin de répondre aux besoins d'actions sociales en faveur des jeunes qui se trouvent en dehors du système.

Les **charges à caractère général** connaissent une évolution de 1,4 %.

A noter que le budget de télécommunication est en sensible diminution, grâce à la mutualisation des accès internet et téléphonie.

Les **subventions aux associations** sont maintenues quasiment à l'identique (- 700 euros).

La contribution à l'école de musique est en diminution du fait de la réduction du nombre d'élèves inscrits (224 contre 250 en 2020).

La subvention **au CCAS** est maintenue au niveau de 2020. La mutualisation des services, qui, avec le recul, a eu des résultats très positifs en termes d'efficacité, et leur modernisation se poursuit avec l'intégration d'un nouveau logiciel de gestion des aides à domicile. Le montant de la subvention sera revu une fois l'analyse de l'exercice 2020 faite et le budget 2021 du CCAS établi.

Les charges financières de la commune diminueront de près de 10 %, grâce aux très bonnes conditions de taux lors des contrats de prêts négociés en 2019 et à l'arrêt de tout nouvel endettement.

¹ PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

² SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

³ CCPSMV : Communauté de Communes Pays de Sorgue Monts de Vaucluse

Les recettes de fonctionnement étant pratiquement stables (moins de 1 % de progression), l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, sera plus faible que les années passées, conduisant à réduire le virement à la section investissement (373 266 euros au lieu de 459 449 euros au BP 2020).

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) s'inscrit en baisse de 10,3% (752 088 euros contre 838 159 euros au BP 2020).

Si on soustrait à celle-ci le remboursement du capital de l'emprunt on obtient l'épargne disponible c'est-à-dire les crédits disponibles pour investir. Le montant du capital à rembourser étant estimé à 730 000 euros, **notre épargne disponible, en l'état actuel des prévisions, sera d'environ 22 000 euros.**

L'affectation du résultat 2020, permettra de conforter l'épargne disponible. L'évolution constatée, avant cette imputation, doit toutefois inciter à une surveillance attentive des dépenses. C'est bien l'intention de la commune. Comme indiqué dans le chapitre « Grandes Orientations budgétaires », le respect des règles financières demeure un impératif.

3) Investissement et besoin de financement : Lancement du budget participatif, Rattrapage des investissements retardés ou reportés, en 2020, en raison de la crise sanitaire

a) Lancement du budget participatif

L'année 2021 marque le lancement d'un engagement fort de la municipalité : **le budget participatif**. Grâce à ce budget, les Thoroises et les Thorois pourront proposer leurs projets et les soumettre au vote de tous les citoyens. Cette procédure novatrice prendra la forme d'une opération d'investissement. Cette opération sera créée au Budget primitif 2021. Toutefois, elle sera dotée d'une enveloppe de 250 000 euros qu'à partir de 2022.

Pour 2021, cette opération n'induit que des frais limités d'organisation et de logistique.

Le budget participatif a été présenté lors du dernier conseil municipal (24 novembre 2020). Le texte de la présentation figure dans le compte rendu du conseil municipal et est mis, à nouveau, en annexe de ce rapport sur le DOB.

b) Dépenses d'investissement prévues pour 2021

Par rapport à ce qui était prévu dans le budget initial pour 2020, les dépenses figurant dans le budget pour 2021 s'inscrivent en baisse d'un peu moins de 30 %.

Les investissements gelés ou retardés en 2020, sont repris en 2021.

Notamment, pour les dépenses par opération :

- Opération 103 Voirie : 255 000 €
- Opération 132 Beffroi – Remparts (opération reportée pour la réaliser en coordination avec la phase 2 du projet cœur de ville) : 48 000 €
- Opération 146 Aménagement du cœur de ville : 1 976 000 €
- Opération 155 Réalisation d'un boulo-drome : MOE 44 000 € (transfert de l'actuel pour libérer les pour réalisation d'une place dans les années futures)
- Opération 166 Construction d'une halle sportive : MOE 29 000 €
- Service festivités : l'équipe municipale souhaite soutenir ce secteur en acquérant un chalet en bois/buvette (12 500 €). Il est également prévu l'acquisition d'un podium de 64m² pour un montant de 13 500 €. De plus, des illuminations supplémentaires vont être acquises pour 13 000 €. Le total sur le service festivité s'élève à 46 500 €.
- Opération 160 Vidéoprotection : 37 000 € (mise en place de nouvelles caméras)
- Opération 157 Médiathèque : 140 000 € (lancement de la maîtrise d'œuvre)
- Opération 165 Maison des médecins : un 4^{ème} cabinet et une salle de petites opérations ont été intégrés au projet nécessitant un montant supplémentaire de l'opération de 96 000 €, voté en octobre 2020. La livraison devrait intervenir au printemps 2021.

Par ailleurs, la municipalité poursuit son engagement pour le maintien en état et la **rénovation de son patrimoine bâti** avec le lancement des études pour la réfection des façades les plus abimées de l'Eglise (Opération 140 : 47 000 €).

Au niveau **sportif**, la commune a engagé la construction de deux courts de tennis couverts, dont les travaux sont en cours et devraient permettre une mise en service dans le premier semestre 2021. Les études liées au projet de construction d'une nouvelle halle sportive, pour décharger le gymnase et offrir plus de créneaux aux associations sportives, démarreront en début d'année.

En 2021, plusieurs projets de **réalisation de logements sociaux** seront engagés. La commune soutiendra ces projets. Les dépenses réalisées dans ce domaine viendront en diminution du prélèvement 2023 et favoriseront la diminution de notre pénalité (les lotissements prévus : Pouvarel, Les Colombes et Le Lys). Ces livraisons devraient permettre de servir l'ensemble des Thorois actuellement en attente de logements sociaux, soit actuellement environ quatre-vingt.

c) Le besoin de financement et le niveau d'endettement

Le recettes propres (2,1 millions d'euros, hors emprunt budgétaire) couvrent très largement le remboursement du capital des emprunts antérieurement souscrits, estimé à 730 000 €. Le bouclage du budget investissement est assuré par un emprunt budgétaire **théorique** qui se monte actuellement à un peu plus de 2,1 millions d'euros, en baisse de 45 % sur celui programmé dans le budget 2020.

Cet emprunt « théorique » sera revu suite à la reprise du résultat 2020 et en fonction de la réalité de l'engagement des projets. Il est probable qu'il sera sensiblement réduit, comme celui inscrit dans le budget 2020 (qui finalement ne sera pas nécessaire).

A la fin 2020, l'endettement de la commune aura diminué (pas d'emprunt nouveau et remboursement de 755 000 €), se situant à un peu plus de 6 millions d'euros. La dette par habitant (650 €) reste notablement inférieure à celle constatée dans les communes analogues (moyenne de la strate de 844 €).

A la fin 2021, avec un emprunt *théorique* de 2,1 millions d'euros et un remboursement en capital de 730 000€, la dette devrait atteindre un maximum de 7,8 millions d'euros, la dette par habitant restant inférieure à la moyenne des communes comparables. Il est fort probable, comme cela est le cas chaque année, que l'emprunt qui sera nécessaire effectivement sera plus faible que le montant théorique, placé dans le budget pour des raisons d'équilibre comptable. L'endettement de la commune restera donc parfaitement maîtrisé et contenu dans des limites raisonnables.

xxx

L'ensemble des chiffres pour 2021 sera précisé dans la présentation détaillée du budget qui aura lieu lors du conseil municipal de fin janvier.

Je vous remercie de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires qui viennent de vous être présentées.

Intervention de la liste « Oser l'avenir » :

Intervention de Serge TATARENKO

Ce débat a lieu dans un contexte particulier lié à la pandémie et ses conséquences sur le budget de la commune. Et particulièrement le retard pris sur plusieurs opérations d'équipement, qui diminue le besoin d'un recours à l'emprunt. D'une façon générale, s'il est construit logiquement, le document proposé au débat manque souvent de chiffrages même approximatifs (investissements à venir) et de graphiques qui pourraient aider à comprendre l'évolution dans le temps des grandes masses (dépenses et recettes de fonctionnement, endettement, investissements...).

Nous avons toutefois retenu un certain nombre d'éléments de ce document :

Le taux des impôts locaux ne variera pas en 2021, ce qui nous réjouit, mais il faut souligner qu'avec un taux de 25% pour le foncier bâti nous sommes déjà très au-dessus de la moyenne de la strate (20,96%). La disparition progressive de la taxe d'habitation sera compensée au niveau de son taux actuel de 18% lui aussi au-dessus de la moyenne de la strate (15,29%) fixé en 2017.

S'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement, l'absence de graphiques donnant l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement se fait cruellement sentir. Seuls des pourcentages de variation des dépenses et des recettes sont donnés, il est donc difficile de s'y retrouver. Toujours est-il qu'il est mentionné que les dépenses seront en hausse conduisant à une baisse de l'épargne brute de 10,3%. Peu ou pas de précisions sont données sur les raisons de cette hausse ?

Ceci conduit à une épargne disponible très très faible (22 000€ !), voire inquiétante pour l'avenir si on n'y prend pas garde. L'affectation des résultats, dont l'estimation n'est pas précisée, permettra sans doute d'augmenter cette épargne disponible. Mais à terme, compte tenu du programme d'investissement annoncé lors de la campagne municipale et des études qui seront engagées en 2021, il est à craindre une augmentation importante des dépenses de fonctionnement du fait des conséquences futures de ces

investissements sur les charges de fonctionnement. Ceci laisse craindre une hausse du taux de la taxe foncière dans un avenir pas si lointain.

Pour diminuer les dépenses de fonctionnement, le développement des logements sociaux semble devoir être une priorité de la commune. Ceci en vue de réduire la pénalité (135k€ en 2020) pour insuffisance de logements sociaux par rapport à la loi SRU. Il nous semble important de rappeler que la construction de logements sociaux a pour but avant tout d'offrir des logements accessibles à tous et de favoriser la mixité sociale.

Subventions associations et CCAS

Les subventions aux associations n'augmentent pas, voire baissent légèrement. Une analyse de la situation et des besoins de chaque association devrait être faite.

La subvention au CCAS n'augmentera pas en 2021 mais sera revue suite à l'analyse de l'exercice 2020. Il faut rappeler que cette subvention avait baissée en 2019 ce contre quoi nous nous étions élevés et qu'une dotation exceptionnelle de 50k€ a dû être attribuée en octobre 2020.

Voilà qui confirme la réalité de la baisse des subventions aux plus défavorisés de nos concitoyens, car le budget alloué au CCAS reflète le niveau de son intervention.

En matière d'investissement, les dépenses par opération annoncées représentent environ 2,7 M€, en dehors de l'opération cœur de ville (2 M€) et de dépenses de voiries (255k€). Il s'agit essentiellement de frais d'étude et de marché de Maitrise d'œuvre. On peut cependant regretter qu'aucune approche financière de ces opérations ne soit présentée dans le document de préparation du débat. Aucun montant prévisionnel des opérations pour lesquelles un marché de maitrise d'œuvre est inscrit n'est évoqué (boulodrome, halle sportive, médiathèque). Le coût d'une halle sportive, par exemple, peut varier dans de grandes proportions selon le projet. Celui de la médiathèque installée dans la maison Saint Roch pourrait s'avérer in fine exorbitant...

De plus, le montant des investissements gelés ou retardés n'est pas mentionné ce qui rend toute analyse très difficile et pourrait mener à un emprunt plus important qu'annoncé en 2021.

En matière d'endettement aucun emprunt n'est prévu en 2020 ce qui mécaniquement fait diminuer l'encours de la dette. Pour 2021 un emprunt de 2,1 M€ est envisagé, conduisant à un encours de la dette de 7,8 M€ soit une dette par habitant d'environ 840€ ce qui est la moyenne de la strate. Le programme annoncé pour les années suivantes (halle sportive, médiathèque, fin du cœur de ville, nouveau stade...) méritera d'être adapté afin d'éviter une explosion de l'endettement.

Les priorités en matière d'investissement

Si nous ne sommes pas favorables à l'installation de nouvelles caméras, en revanche nous pouvons être en accord sur certaines opérations prévues telles que

Restauration de l'église

Budget participatif

Création d'une halle des sports

Mais nous pensons que d'autres priorités pourraient se dégager telles que

La création d'une halle modulable dans le centre du bourg qui répondrait à différents objectifs tels que :

le besoin d'un lieu public de rencontres, pour les ados et les personnes âgées

La possibilité d'y accueillir une partie du marché.

La mise à disposition des associations et des écoles d' un nouveau lieu abrité et ouvert avec accès à l'eau, à l'électricité.

Offrir aux manifestations traditionnelles une infrastructure facilement utilisable (bal, fête votive, 14 juillet etc.), Permettre des actions innovantes (théâtre, concerts en plein air, cinéma).

Une Maison des associations assortie d'un lieu de convivialité et qui pourrait se trouver dans la maison Saint Roch et contrairement à une médiathèque ne demanderait pas des investissements démesurés

Un café citoyen localisé par exemple dans l'ancien office du tourisme

Ces trois opérations étant en complément du projet cœur de ville sont parfaitement d'actualité et permettraient de faire revivre le centre du bourg, objectif recherché par tous.

En ce qui concerne une **médiathèque**, nous sommes conscients de l'urgence d'un tel projet mais nous pensons que ce projet devrait s'inscrire dans le cadre d'une réflexion intercommunale comme cela existe dans d'autres intercommunalités.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je ne répondrai pas à tous les points et je vous prie de m'en excuser.

En ce qui concerne les graphiques, je voulais juste rappeler que nous ne sommes pas dans une présentation budgétaire, on est dans un débat d'orientation budgétaire et donc c'est à l'occasion du budget qu'on pourra montrer les évolutions graphiques de ce qui a été réalisé, du comparatif avec les années précédentes et bien évidemment vous aurez droit à l'ensemble de ces tableaux comme nous l'avons présenté l'année dernière.

Vous dites deux choses et c'est là qu'est la difficulté de la gestion, je pense que vous en êtes tout à fait conscient, en même temps vous attirez l'attention sur des risques d'investissement qui feraient appel au

recours à l'emprunt et en même temps vous en rajouter une petite louche en parlant de la création de la halle, la maison des associations. Alors bien sûr que ces idées que vous venez de développer sont tout à fait intéressantes mais à un moment il va falloir abriter. Et en ce qui concerne la médiathèque intercommunale, l'intercommunalité n'a pas décidé de faire une médiathèque au niveau intercommunale et nous ne sommes pas seuls à décider au niveau de l'intercommunalité.

Au niveau du CCAS, s'il y a quelque chose que nous avons voulu privilégier sur l'exercice 2020 c'est l'accompagnement de toutes les personnes seules, les personnes âgées, les personnes en difficulté et nous nous sommes tous investis de façon importante pour accompagner le CCAS et même pour compléter les effectifs lorsque ceux-ci étaient insuffisants au cœur de la crise du COVID. Donc je peux vous dire en totale sérénité que ce qui a été fait au CCAS en 2020 n'a jamais été fait historiquement, je peux vous l'affirmer. J'ai rencontré d'autres CCAS qui durant la crise du COVID n'ont pas assuré les mêmes services. Or, nous les agents sont restés présents pendant toute la crise du COVID.

Vous parlez de chiffre et dites que la subvention a été augmentée de 50 000 euros, vous savez très bien que la subvention a été augmentée sur l'exercice passé parce que le département a changé l'an dernier son système de gestion et a eu une carence du versement de sa subvention pour deux mois. Donc c'est simplement pour suppléer cette carence de trésorerie du département mais ceci va se retrouver sur l'exercice suivant.

Soyez rassuré, on a jamais développé autant de services complémentaires au service traditionnel, peut-être qu'il faudrait que vous veniez au CCAS pour vous montrer ce qui est fait. Mme SEMPERE assiste aux conseils d'Administration de façon fidèle, elle devrait pouvoir vous dire tout ce qui est fait au niveau du CCAS.

Intervention de Serge TATARENKO :

Sur ce dernier point, je tiens à préciser que je salue très fortement le travail qui est fait au CCAS, ayant été élu dans un CCAS pendant de nombreuses années, je sais que c'est un travail difficile, pas toujours valorisant et qui demande beaucoup d'abnégation. J'en profite pour saluer le travail qui est fait. Simplement ce que je voulais dire, c'est en mettant un peu plus de budget dans le CCAS, on peut aussi peut-être faire d'autres actions qui arrivent dans le sens de la vocation du CCAS.

Intervention de Sandra GUALTIERI Liste « Unissons nos valeurs » :

Je souhaitais profiter de ce débat qui est un lieu d'échanges pour rebondir sur un volet qui nous tient particulièrement à cœur, qui s'inscrit dans l'aménagement Cœur de Ville notamment sur la tranche 2 et 3, un sujet qui n'est pas vraiment abordé la relance économique. Nous avons traversé en 2020 une tourmente économique sans précédent où certaines entreprises ont baissé leurs rideaux et d'autres sont en survie. Vous parliez de personnes en difficultés, là ce sont véritablement nos commerces de proximité qui sont à l'agonie et j'aurai aimé vous soumettre une priorité à initier dans ce DOB qui serait d'engager des actions au profit de ces entreprises. Quelles sont les actions prévues sur la redynamisation du centre-ville couplé avec l'aménagement du cœur de ville. Savoir si ces actions vont être mises sur le devant de la scène pour accompagner nos commerçants et artisans sur cette relance économique. Vous travaillez aujourd'hui sur l'embellissement, vous travaillez sur un écrin et qu'est ce que vous mettez dans cet écrin. Je pense que la priorité aujourd'hui est de travailler sur un fond et un fond c'est autant la sauvegarde de nos commerçants et artisans mais également permettre à d'autres investisseurs de pouvoir regagner notre village pour créer de la richesse économique.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à notre demande et je suis toute ouïe.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci et vous avez raison de souligner ce danger majeur au niveau de la santé économique des entreprises. Je tiens à dire que pour tout ce qui concerne la commune, chaque fois que ceux-ci était de notre compétence et de notre pouvoir, on a pu alléger un certain nombre de charges au niveau des entreprises et de notre commerce. Cela concerne notamment la TLPE, dont nous avons voté une exonération.

En ce qui concerne l'aide, j'ai pris l'initiative de demander au bureau du conseil communautaire de créer un fond spécial de façon à aider les entreprises à hauteur de leur taxe CVE. Ce fond va être voté en début d'année 2021 de façon à ce que les entreprises avec des critères bien évidemment, des entreprises qui ont eu des baisses de chiffre d'affaires. La dotation votée sera de 150 000 euros. C'est à mon initiative que le bureau s'est prononcé favorablement et que ceci est en train d'être mis en route.

Pour ce qui concerne la redynamisation et l'accueil des entreprises, nous nous en occupons ardemment et c'est Christian ROYER qui est en charge de cette mission. Globalement, il ne se passe pas de semaine sans qu'il y ait un contact avec un porteur de projet, nous faisons rencontrer les propriétaires, nous regardons comment les choses peuvent se dérouler, nous nous battons pour que le cœur de ville ne devienne pas que du logement, que le commerce reste dynamique et que sur les loyers de début d'activités les propriétaires puissent faire des efforts pour que les entreprises puissent se développer plus sereinement.

Il y a déjà une ou deux activités qui vont se développer au cœur de Ville. C'est un travail de longue haleine, c'est en étant présent et c'est ce que nous faisons. Je vous remercie de votre question parfaitement justifiée.

Intervention Sandra GUALTIERI :

Je vous remercie pour ces éléments de réponses. Mon intervention était nullement de pointer du doigt l'absence d'actions mais sur le DOB le plan économique n'était pas suffisamment mis en exergue au vu de l'urgence que nous vivons aujourd'hui, j'encourage tout le travail que vous avez initié pour le tissu économique de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que la compétence économique n'est pas de la compétence de la commune. Par exemple, même si on en avait les moyens, on ne peut pas décider de mettre en place un fonds et d'aller verser des sommes aux entreprises pour les aider car on serait retoqué par la préfecture, cette compétence est d'abord de la région qui la délègue aux EPCI.

Intervention de Mme SEMPERE liste « oser l'avenir »:

Bonsoir,

Il s'agit ce soir de débattre des orientations de votre budget 2021, le premier de cette nouvelle mandature. Si on relève des modifications dans la forme avec un document décidément peu avenant, privé de ses tableaux et schémas explicatifs, le fond connaît également quelques transformations puisqu'il a été cette année complété d'un volet de prise en compte de l'environnement.

Est-ce un effet des nouveaux membres de votre équipe qui ont su vous ramener à la raison quand vous vous êtes appliqué dans le cadre de votre premier mandat à démonter toutes les avancées faites en matière de développement durable sur notre territoire ?

A moins que n'avez enfin entendu l'appel d'une partie de vos concitoyens à prendre en compte l'environnement dans chacune de vos démarches, et j'ajouterais sans doute à des fins électoralistes. Mais peu importe et quoi qu'il en soit nous sommes fières que les partisans de l'écologie aient réussi à vous faire entendre raison. Enfin on l'espère ! Donc nous restons vigilants sur la réalisation de vos intentions. Et pour commencer parlons du label API que vous avez sollicité : j'aimerais rappeler ici que nous avons au Thor, aux Vignères plus précisément, une station d'analyse de l'air géré par le dispositif ATMOSUD, un dispositif qui a permis de révéler que notre territoire est le plus impacté du département par les pesticides dont 35 molécules ont été détectées dans l'air qu'on y respire. Dans ces conditions, comment obtenir ce label API, que comptez-vous entreprendre avec les agriculteurs pour parvenir à un territoire réellement API ? Happy pour les abeilles mais aussi pour les individus. Une réelle politique environnementale et pas un cautère sur une jambe de bois pour faire joli dans « le paysage de l'écho du beffroi » et destinée à verdir votre politique.

Concernant la restauration fournie par la cuisine centrale : vous avez durant votre précédent mandat ruiné le travail qui avait été fait pour l'introduction d'alimentation bio dans les menus. Aujourd'hui et malgré vos grandes déclarations sur le manger local, aucun produit local ne figure au menu des cantines scolaires ou de l'EHPAD. Pourtant vous vous étiez engagés il y a deux ans, à grand renfort de communication dans le même ÉCHO DU BEFFROI déjà évoqué, à travailler avec la plateforme départementale AGRILocal84. Depuis je guette régulièrement les menus pour voir apparaître le logo vert de AGRILocal, mais rien, pas une fois je ne l'ai vu !

Alors quand vous dites que vous vous positionnez en pédagogues vis-à-vis des Thorois sans déclaration incantatoire et abstraite, je trouve ça inquiétant pour l'évolution des pratiques, et aussi pour notre plan climat air énergie territorial dont vous dites que vous inscrivez votre action dans le cadre de ce programme, qui, soit dit en passant, n'a toujours pas été approuvé !

Vos propos sont désopilants ! C'est vexant pour les thorois à qui vous entendez « servir la soupe » mais qui ont manifestement une culture plus fine et exigeante de l'écologie et des bonnes pratiques. Vous voudrez bien veiller à ne pas les traiter avec mépris ni condescendance.

Au sujet du budget participatif : vous nous avez menti lors du dernier conseil municipal quand vous nous annonciez que tous les Thorois pourrait être candidats au comité de pilotage car aucune information n'a été dispensée aux Thorois pour leur permettre de candidater alors que la presse annonçait la semaine dernière la création du comité avec, à l'appui, une photo de ses membres. La vocation démocratique de ce projet est bien mal parti !

Pour ce qui est de l'examen des projets.

Je voudrais revenir sur la Halle sportive et déplorer qu'elle soit encore reportée : 2021 ne verra que la réalisation des études, alors que les deux courts de tennis couverts sont déjà sortis de terre. C'était pourtant un projet antérieur aux terrains de tennis couverts.

On déplore cet inversement des priorités car la halle sportive était destinée à plusieurs associations sportives du Thor quand les tennis ne concernent que 200 adhérents dont certains ne sont pas même Thorois !

Enfin pouvez-vous nous éclairer sur les prochaines réalisations de logements sociaux, des précisions peut-être concernant les anciens foyers logements qui vont être démolis, combien de logements vont être réalisés, pour une livraison prévue quand ?

Est-ce que le bilan triennal des logements sociaux a été réalisé sur notre commune ? Le dernier portait sur les années 2014 à 2017 et avait conduit le préfet à prendre un arrêté de carence en décembre 2017. Donc aujourd'hui le bilan a-t-il été réalisé pour [2018-2019-2020](#), et le cas échéant sommes-nous sortis de la carence ?

On ne lit rien concernant la rénovation de la mairie qui connaît des problèmes de structure ? Est ce qu'il n'y a rien de prévu à ce sujet ?

Merci pour vos éclairages.

Dans la foulée, je voulais vous parler du CCAS et j'avais une interrogation par rapport au CCAS, il est indiqué que les services ont été mutualisés DG, ressources humaines et finances et que parallèlement vous avez intégré une coordinatrice, ainsi qu'un agent administratif. Mais par contre qu'en est-il de la direction du CCAS proprement dit, est-ce que l'absence d'un cadre A spécialisé dans le social et qui de par sa formation pourrait impulser une réflexion ainsi que de l'innovation en matière d'intervention sociales. Pour faire l'analyse des besoins sociaux, est-ce qu'ils sont faits sur le THOR et quelles sont les orientations en fonction des résultats de l'AVS. Quel est le rôle et le temps de disponibilité du DGS, car le rôle du CCAS est essentielle pour la commune.

Réponse du Monsieur le Maire :

Je ne veux pas rentrer dans cette réponse pied à pied, ça transpire tellement la politique un peu ringarde, un peu revancharde, ça n'apporterait rien au débat.

En ce qui concerne le CCAS, je tiens à rappeler que vous avez en tant que membre du CCAS la possibilité de poser toutes les questions que vous nous avez posées. En ce qui concerne la répartition du temps de travail entre la commune et le CCAS, vous avez la possibilité de poser toutes ces questions à ce moment-là même si ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Le CCAS est bien géré, le temps de répartition de la DGS entre la commune et le CCAS est fonction des dossiers qui apparaissent dans l'un et dans l'autre et aujourd'hui les choses fonctionnent bien. Il vaut mieux avoir un système bien géré avec des économies faites qui aillent directement sur les actions envers les bénéficiaires plutôt qu'envers la structure.

Intervention de Chantal SEMPERE :

Je ne pense pas que ce texte était revancharde, mais demander juste quelques explications sur certains problématiques.

Intervention de Stéphane MATHIEU liste « Unisson nos valeurs » :

Bonsoir à tous,

Je vais vous épargner une relecture d'un programme électoral qui fait un peu campagne, je vais faire plutôt court.

Monsieur le Maire, vous avez exprimé en introduction de ce DOB le contexte actuel, crise sanitaire qui a impacté notre pays et le monde entier. Derrière cela pour moi, c'est l'arbre qui cache la forêt, parce qu'on parle de crise sanitaire mais c'est la crise économique et sociale qui arrive et c'est pas dans 3 ou 4 mois mais dans quelques semaines. Une fois que les fêtes seront passées, on va parler d'autres choses.

Ce n'est pas pour être un oiseau de mauvais augure mais la situation est relativement grave, et je ne parle pas du sanitaire, qui a fait des morts mais c'est pas ce qui va être le plus grave, l'économie va être très très mal. Moi, ce que je regrette réellement et comme vous le dites dans votre DOB, c'est que vous avez pris conscience du contexte mais par contre au niveau des projets ça bouge quasiment pas. On est toujours sur les mêmes type de projets, sur de la structure. Pour moi, on oublie l'humain, on va avoir besoin de secourir l'humain, car la situation va être très compliquée.

J'ai entendu le mot prudence, vigilance et réactivité, je pense que vous auriez dû utiliser le mot anticipation et revoir réellement les projets. Je faisais partie de votre équipe il y a quelques temps en arrière, les projets je les connais qui sont en place et qui vont être mis en place. Il faudrait faire une relecture complète des projets pour qu'on puisse anticiper ce qui va se passer. J'en reviens à ce que vous avez dit tout à l'heure sur les entreprises, vous parlez de la taxe, on ne les a pas exonéré de la taxe, on a juste réduit de 15%, c'est très minime, on aurait dû exonérer totalement de cette taxe les entreprises en difficulté. C'est pas vraiment un soutien, c'est simplement faire semblant de faire un soutien de 15%.

La situation est difficile et les projets sont quasiment maintenus. C'est fort regrettable qu'il n'y ait pas un peu plus de travail sur le fond que sur la forme. Moi, je ne vois que de la forme. Sandra en a parlé, on n'anticipe pas suffisamment sur ce qui va arriver et on continue sur des projets structurants mais matériels. Ce n'est pas ça dont on a besoin maintenant, c'est d'autres choses. C'est tout ce que je voulais dire, merci de votre attention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU THOR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe

VU le rapport CM 20-100 présenté par Monsieur le Maire du Thor,

CONSIDERANT que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du CGCT relatives au Débat d'Orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. Ce débat s'appuie sur un rapport présenté par le Maire qui reprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique transmise également au représentant de l'Etat.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 qui s'est tenu lors de la séance du 22 décembre 2020.

Vote

Pour : 21

Contre : 2 (SEMPERE Chantal, AGOGUE-FERNAILLON Véronique)

Abstention : 5 (TATARENKO Serge, JEAN Allain, JACOMO Marc, MATHIEU Stéphane, GUALTIERI Sandra)

La séance est levée à 20h40

Prochain conseil le : 26 janvier 2021